

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Encore l'Hygiène. — Le procédé physico-chimique de Vial. — Un problème résolu.

Quand on fait de l'hygiène, on n'en saurait trop faire. Une des questions les plus importantes à ce point de vue est celle de l'épuration des eaux d'égout avant leur déversement dans les cours d'eau. On s'est contenté jusqu'ici de faire écouler simplement les eaux usées dans les rivières et les fleuves, sans se préoccuper de leurs habitants les poissons, et de leurs riverains les bestiaux qui viennent sabreuer à ces sources empoisonnées.

Parmi les nombreux procédés préconisés par les inventeurs, le système « physico-chimique Vial » paraît réunir les conditions de rapidité, d'économie et d'efficacité les plus complètes, au point de vue de la clarification des eaux polluées, de leur désodorisation et de la destruction des bacilles et microbes pathogènes de tout acabit.

Comme son nom l'indique, le système comprend deux opérations : la première chimique, qui consiste à mélanger les eaux d'égout avec le lait de chaux qui forme, avec les matières solides en suspension, un magma insoluble qui tend à se déposer ; la seconde physique, qui a pour but d'achever la clarification, en faisant passer le flux des eaux vannes, sous forme de lame mince, à la surface d'une masse liquide immobilisée.

L'installation comprend donc, en premier lieu, un bassin, désigné sous le nom de « poche à boue », où se déversent les eaux vannes, qui sont mélangées au lait de chaux à leur arrivée ; les particules solides sont englobées et précipitées par combinaison avec le réactif et viennent s'accumuler au fond de la poche à boue, d'où elles sont aspirées à l'aide d'une pompe et élevées dans un réservoir pour être traitées ultérieurement.

Après cette première opération, les eaux encore troubles passent dans le bassin de clarification ; celui-ci présente un radier incliné de l'amont à l'aval et il est divisé en plusieurs compartiments par des murs transversaux affleurant au niveau supérieur du bassin. L'eau ne peut donc circuler qu'en débordant par-dessus les crêtes de ces cloisons, et en glissant par suite, en lame de faible épaisseur, sur la surface de la masse liquide immobilisée dans les alvéoles ainsi constituées.

Ces surfaces de glissement liquides constituent des sortes de filtres à rebours, qui se laissent pénétrer par les particules solides en suspension dans la couche mobile, tandis que le flux du courant arrive à l'extrémité du bassin, sans remous, après s'être dépouillé de toute matière solide, à l'état de clarification parfaite.

C'est le mérite de M. Emile Vial, éminent chimiste français, aujourd'hui décédé, d'avoir trouvé et démontré que, pour réaliser, par circulation continue, la clarification d'une eau troublée, il fallait créer un lit d'écoulement formé d'une masse liquide cloisonnée, mais cependant communiquant à

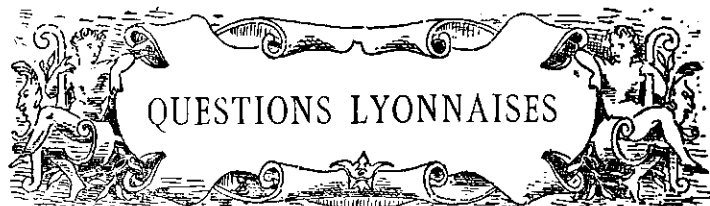
la base par des orifices ménagés aux pieds des cloisons, de manière à constituer des vases communiquants, qui assurent l'équilibre statique de l'ensemble, en évitant tous remous et tourbillons qui s'opposeraient au dépôt progressif des particules en suspension dans la lame superficielle de l'effluent.

Les boues résiduaires, bien qu'exemptes de microbes pathogènes, par suite du traitement subi de la part de réactifs alcalins et caustiques, sont soumises à la dessiccation par l'emploi de la « pailleteuse Huillier », qui comporte l'emploi d'une toile métallique sans fin plongeant dans un bac contenant des boues liquides et circulant, par nappes multipliées, dans une étuve parcourue en sens inverse par un courant d'air chaud.

Le système physico-chimique de Vial, appliqué pour la première fois en 1906, à Westend-plage, en Belgique, vient d'être adopté par la municipalité d'Ostende. De nombreux essais effectués sous les auspices de M. Velghe, directeur général du service de santé et d'hygiène au Ministère de l'Agriculture belge, ont permis de constater, qu'après trois heures de marche, les eaux, complètement clarifiées, étaient pour ainsi dire exemptes de microbes, leur quantité par centimètre cube étant tombée de plusieurs milliers à moins de 6 unités.

Dans les eaux décantées d'après le système Vial, les poissons évoluent comme dans l'eau la plus limpide des lacs et des rivières, et l'on peut dire que, par un pareil procédé, le problème de l'épuration des eaux d'égout est pratiquement résolu.

DARYMON.



QUESTIONS LYONNAISES

LA GRANDE SEMAINE D'AVIATION

LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT

On sait que Lyon aura cette année sa grande semaine d'aviation, des fêtes étant décidées pour mai 1910 à l'occasion des courses d'aéroplanes, qui vont être définitivement organisées sous peu, d'accord avec la Municipalité.

Le choix de l'emplacement serait, paraît-il, déjà définitif. Il s'agirait du lieu dit de « la Poudrette », à l'est de la banlieue de Villeurbanne.

Les promoteurs pensent sans doute que, d'une part, l'espace est assez vaste, et, d'autre part, que les facilités d'accès sont assez grandes pour permettre un afflux considérable de spectateurs.

Nous ne pensons pas, cependant, que le lieu en question réunisse ces deux conditions primordiales.

Au point de vue des communications, on s'est laissé sans doute hypnotiser par la proximité de deux ou trois voies de tramways, dont une seule desservirait convenablement bien le futur champ de manœuvres. Mais ce serait une illusion de croire que cela pourrait suffire, car jamais les lignes en question n'arriveraient à transporter chaque jour, dans le délai utile, les cinquante mille curieux qu'il faut prévoir comme assistants possibles à ces expériences si nouvelles et si intéressantes.

En supposant même un horaire de trams faisant circuler les voitures avec remorque toutes les deux minutes, ce qui ne serait pourtant guère possible sur les lignes à une seule voie, c'est à peine si l'on pourrait transporter aux alentours du champ d'aviation deux mille personnes par heure et par ligne, soit, donc, pour trois lignes et pour une durée de concentration de deux heures, à peine douze mille personnes pouvant accéder en tramways près de la « Poudrette ».

Notons, d'ailleurs, qu'il faudrait assurer en même temps les transports habituels des habitants des quartiers excentriques, vaquant à leurs affaires et descendant en cours de route ; on ne pourrait donc pas compter pratiquement sur une capacité de plus de dix mille voyageurs.

Dans ces conditions, il paraît hors de doute qu'il serait absolument nécessaire de choisir un emplacement à proximité d'autres lignes de tramways et de voies de chemins de fer, où des trains spéciaux pouvant contenir chacun mille à douze cents voyageurs auraient la facilité de se succéder toutes les dix minutes, et viendraient ainsi doubler fort efficacement la capacité de transport des tramways lyonnais.

En outre, par les voies ferrées, il serait possible d'amener directement les curieux des localités voisines, en évitant l'encombrement qui se produirait infailliblement à Perrache, si cette gare devait centraliser les arrivées et départs.

Partant de l'idée que nous venons d'émettre, et faisant observer de plus que le lieu appelé « la Poudrette » est loin de se prêter à une accumulation du public, ni même aux facilités d'évolution des aéroplanes, dont les pilotes préféreraient se mouvoir en rase campagne, à distance des lieux trop construits et des cheminées d'usine, nous sommes conduits à proposer un emplacement très vaste qui pourrait satisfaire, croyons-nous, à tous les desiderata.

Il s'agirait de l'immense plaine qui s'étend de Décines à Saint-Priest-Vénissieux, la piste étant en quelque sorte encadrée par les deux localités de ce nom aux extrémités de la plus grande longueur, et par les villages de Chassieu et de Bron sur les petits côtés du grand rectangle circulaire limitant le circuit.

L'étendue totale du champ de course serait ainsi d'environ 8 kilomètres (10 si l'on prolongeait le parcours jusqu'à Corbas) sur 2.

Ce serait, en somme, un espace à peu près équivalent à celui de Hétheny.

Examinons, maintenant, comment pourraient être établies les tribunes et emplacements réservés aux spectateurs.

En principe, les installations de départ et d'arrivée et les tribunes à prix élevé seraient établies près de Bron, au sud-est. L'accès en serait relativement facile par les trois lignes de tramways empruntant les routes de Genas, Bron et Saint-Laurent-de-Mure et Saint-Priest. Quant aux automobiles, des dispositions pourraient être facilement prises pour que l'aller se fasse par l'une des routes extrêmes et le retour par l'autre.

Indépendamment de ce lieu central, il y aurait aux deux extrémités de la piste, à Décines et à Saint-Priest-Vénissieux, du côté de Corbas, deux immenses pelouses pour piétons et voitures, et même des tribunes à prix plus réduit. De ces emplacements, en quelque sorte placés aux virages, on ne verrait évidemment pas le départ ni l'arrivée, mais on assisterait, aussi bien que de n'importe quel autre endroit, aux vols et expériences.

L'accès de ces lieux d'observation se ferait par des moyens tout à fait indépendants, ce qui éviterait non seulement l'encombrement, mais permettrait l'accroissement considérable des moyens de transport.

Le poste sud serait desservi par la ligne ferrée de Lyon à Grenoble, où des trains suffisamment nombreux circuleraient aux heures d'affluence, venant de Perrache ou y retournant au début et à la fin de chaque journée. Des services spéciaux amèneraient même directement au point de débarquement

les voyageurs venant de la Loire, *via* Chasse, Saint-Fons, le raccordement de ce dernier point, ou venant de Valence, de Grenoble, de la ligne de Genève, sans passer par Perrache. D'autre part, le tramway de Vénissieux et la petite ligne de Saint-Jean-de-Bourmay contribueraient à faciliter le transport des curieux.

Le poste nord, près de Décines, serait desservi, en premier lieu par la ligne de l'Est de Lyon, dont les trains spéciaux pourraient, pour la circonstance, partir des Brotteaux et quelques-uns de Perrache et de la Mouche, et, en second lieu, par les diverses lignes de tramways avoisinantes.

Nous croyons que notre projet aurait comme immenses avantages, non seulement de rendre plus grandioses et plus intéressantes les courses d'aéroplanes, mais aussi de quadrupler, ou même de quintupler, les possibilités de transport sur le champ de course, en évitant l'encombrement et en facilitant à chacun l'accès facile du champ d'expériences.

Nous soumettons donc notre idée à l'attention de la Municipalité et des organisateurs, persuadés qu'ils sauront s'inspirer du désir de faire les choses d'une façon digne de la seconde ville de France.

SINED.

LA DÉCORATION DES CANDÉLABRES

Si l'essai d'ornementation de lampadaires, place de la République, à l'automne dernier, a été remarqué à Lyon et a trouvé des échos dans la presse des villes de luxe telles que Nice et Aix-les-Bains, la disparition de ces motifs décoratifs a passé inaperçue. Nous croyons savoir que cette tentative est sur le point d'être reprise sous une autre forme. L'actif et distingué architecte en chef de la ville, M. Ch. Meysson, songerait à doter les candélabres de nos voies principales d'une décoration rostrale en bronze, dont les modèles seraient actuellement en voie d'exécution. Nous sommes convaincus qu'il rencontrera les meilleurs encouragements et l'entière adhésion de la Municipalité, qui prouvera ainsi son souci de favoriser l'embellissement de la ville, dont les nouvelles dispositions du règlement de voirie donneront à nos architectes la possibilité de contribuer pour leur part à faire de Lyon une cité aussi plaisante à voir dans ses manifestations extérieures, qu'elle est attirante déjà par ses beautés naturelles.

LES LIONS DU PONT LA FEUILLÉE

On procède actuellement aux préparatifs d'enlèvement des lions qui, depuis soixante-dix ans, « tenaient » les câbles du pont la Feuillée, à la veille d'être démolis. Un de nos lecteurs se préoccupe de leur future destination et, au lieu de les placer, comme l'idée en avait été suggérée, sur les deux socles vides devant le Palais de Justice, plus qualifiés pour recevoir les statues du *Droit* et de la *Force*, « juchées à la hauteur d'un deuxième étage dans leur niche sur la façade de la rue Saint-Jean », notre correspondant propose d'en orner les entablements du pont suspendu de la Gare, à Vaise, mais en leur faisant faire face au public.

Nous rappellerons que, dans son numéro du 1^{er} novembre 1908, *la Construction lyonnaise* a publié un projet, avec illustrations, de M. Rogatien Le Nail, qui proposait pour la décoration du nouveau pont la Feuillée, d'utiliser ces mêmes lions tournés vers les entrées du pont et tenant dans leurs pattes un écusson.

Nous souhaitons à notre correspondant que son idée soit prise en considération et que le quartier de Vaise soit doté de quelques embellissements, dont il est trop réellement privé.

UN PALAIS DE L'INDUSTRIE A LYON

Il arrive fréquemment que de petites expositions locales, ne s'adressant qu'à un public restreint et ne pouvant récupérer sur les entrées les frais d'emplacement et d'installation, doivent, malgré l'intérêt qu'elles offriraient pour une certaine catégorie de visiteurs, ne pas être réalisées. Pour remédier à ces difficultés, M. Haour, entrepreneur à Lyon, se propose d'édifier, sur le terrain des anciennes usines Rivoire et Carret, un immeuble comportant un hall de 125 mètres sur 30 mètres environ, avec salles annexes pour expositions diverses, sièges de Sociétés, etc. Nous espérons que le promoteur de l'entreprise rencontrera d'abord l'appui moral des Sociétés locales et, en outre, les concours financiers pour l'édification de cet immeuble, dont les services seraient assurément très appréciés.

L'Extension et l'Embellissement des villes

Dans une proposition de loi renvoyée par le Parlement, dans sa séance du 22 janvier 1909, à la Commission de l'Administration générale, départementale et communale des Cultes et de la Décentralisation, M. Charles Beauquier demandait que l'obligation fût imposée à toute commune de plus de 10.000 habitants d'établir un plan d'extension et d'embellissement.

La *Construction Lyonnaise* du 16 février 1909 a publié intégralement cette proposition de loi, où étaient exposés les précédents de cette réglementation en France, les mesures particulières édictées dans les siècles passés, ainsi que l'état des législations étrangères sur cette question.

M. Beauquier continuant sa vigoureuse campagne, vient de déposer une nouvelle proposition de loi, en s'appuyant sur les considérations suivantes :

L'étranger nous donne de nombreux exemples au point de vue des conditions d'extension, d'assainissement et d'embellissement des villes. Il ne peut être qu'avantageux pour nous de nous inspirer de ces mesures prises partout en faveur de l'hygiène et de l'esthétique nationales.

Il est de toute évidence qu'une ville ayant subi plusieurs transformations successives sans prévoyance sérieuse, sans plan, sans méthode, sans souci de la direction ou du caractère des rues, de la symétrie des constructions, de la situation des espaces libres, places, jardins, squares, avenues, promenades etc., il est de toute évidence disons-nous, qu'un entassement ou un éparpillement désordonné de bâtisses, dans les limites de cette ville ou de sa banlieue, ne peut que nuire à la beauté de l'ensemble.

Au contraire, si un plan d'extension règle la destination des terrains susceptibles d'être annexés à une cité, s'il trace d'avance les rues et les boulevards, s'il en fixe la largeur, s'il prévoit le caractère des constructions, l'emplacement des places, des parcs, des jardins et des principaux édifices, on sera sûr d'avoir, après exécution du plan, une ville saine, agréable à habiter et qui fera peut-être l'admiration des visiteurs.

Rien, assurément, n'est plus lamentable que le spectacle de ces quartiers deshérités, privés d'air, privés de lumière, indiscutables foyers de tuberculose et d'anémie.

C'est pour libérer de ces horribles fléaux les villes de l'avenir que nous réclamons les plans d'extension, grâce auxquels toutes les cités de France seront un jour aérées, inondées de soleil, fleuries de jardins, égayées de promenades et d'emplacements de jeux pour l'enfance et la jeunesse.

L'embellissement des agglomérations urbaines, par la création des parcs, par le percement des avenues, par la mise

en relief des édifices, tous ces éléments de beauté, ne peuvent assurément pas laisser la population indifférente.

C'est là, en effet, une source de richesse pour elle. Tout ce qui sera fait en vertu du plan d'extension que nous préconisons doit être considéré par les habitants comme un excellent placement. L'entreprise encouragera les constructions nouvelles, fera la fortune des entrepreneurs et des propriétaires de terrains, procurera du travail aux ouvriers, donnera à la ville une activité durable, développera son industrie. L'embellissement, une fois terminé, mettra comme un sang plus jeune dans les artères de la cité ; il attirera les touristes ; il fera peut-être à jamais la réputation de la ville.

Ce n'est pas tout. Le plan d'extension réalise, pour l'avenir, une économie considérable. Il évitera aux prochaines générations l'obligation de racheter fort cher des terrains sur lesquels on aurait laissé construire des immeubles.

Dans une récente communication au Conseil municipal de Paris, M. Ambroise Rendu constatait qu'il faudrait aujourd'hui une somme d'au moins 50 millions pour exproprier les quartiers insalubres. Il y a une cinquantaine d'années, comme le fait remarquer fort à propos M. Georges-Benoît Lévy, l'achat total du terrain des fortifications, soit 396 hectares, n'avait coûté que 17.572.000 francs ; si, aujourd'hui, la ville de Paris voulait racheter seulement les 44 hectares 7 ares, d'un développement de 13 kilomètres, qui s'étendent de la porte Maillot à la porte d'Auteuil, elle serait obligée de déboursier 64 millions de francs. Exactement pour la même somme, grâce à un plan d'extension et d'embellissement, la ville de Vienne a pu assurer tout autour d'elle une ceinture immense de parcs, de forêts, de jardins et de promenades.

Ces exemples montrent suffisamment que les finances municipales ont autant à gagner que l'esthétique et l'hygiène à l'adoption d'un tel projet. Et il est devenu de toute urgence de mettre les municipalités dans l'obligation d'être désormais plus conscientes, non seulement de leurs devoirs, mais aussi de leurs intérêts.

La proposition de loi ayant pour objet d'imposer aux villes l'obligation de dresser des plans d'extension et d'embellissement apparaît comme le corollaire obligatoire, indispensable de la loi du 21 avril 1906 sur la protection des sites, et aussi de la loi concernant la conservation des monuments historiques ayant un caractère artistique. Si ces lois nous permettent de conserver ce que la nature et les générations passées nous ont laissé de beau et de caractéristique, la loi que nous vous proposons nous permettra, à notre tour, de créer des choses dignes d'être conservées par les générations futures.

En conséquence, votre Commission vous propose le texte de loi suivant :

PROPOSITION DE LOI

« ARTICLE PREMIER. — Dans un délai de cinq ans à dater de la promulgation de la présente loi, toute commune de plus de 10.000 habitants sera tenue d'établir un plan d'extension et d'embellissement.

« ART. 2. — Ce plan déterminera l'étendue et les emplacements des jardins publics, squares, parcs et espaces libres, fixera la largeur des voies principales, leur dimension, établira les servitudes de construction nécessaires à la beauté, à la salubrité et à l'assainissement de la ville.

« ART. 3. — Les services municipaux dresseront ce plan, qui devra être approuvé par le bureau départemental d'hygiène et par la Commission des sites et monuments naturels instituée dans chaque département en vertu de la loi du 21 avril 1906. Après quoi, ledit plan sera soumis à une enquête de quatre mois dans chaque commune.

« Une fois définitivement arrêté, il sera déclaré d'utilité publique, par décret rendu en Conseil d'Etat.

« ART. 4. — Si, pour une cause quelconque, dans le délai

imposé par l'article 1^{er} de la présente loi, une municipalité n'avait point établi ce plan d'extension et d'embellissement, il en serait dressé un, sur l'initiative du Préfet du département, les municipalités intéressées et les Commissions sanitaires et de protection des sites, entendues.

« ART. 5. — Dans le cas où ce plan devrait s'étendre sur le territoire de deux ou de plusieurs départements, il serait établi par une Commission spéciale, sous la présidence du Ministre de l'Intérieur, et soumis ensuite dans chaque département aux formalités prescrites par les articles 3 et 4.

« ART. 6. — Le plan, une fois établi, est exécutoire pendant une durée de trente années et renouvelable. Toute modification pourra y être apportée, suivant les formes prescrites à l'article 3. »

UN EXEMPLE PRATIQUE

pour le Relèvement de l'Apprentissage

Nous enregistrons avec satisfaction les résultats obtenus par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Chartres dans le concours annuel qu'elle a organisé, pour la quatrième fois, entre les apprentis pour tous les métiers du bâtiment, et qui réunissait cette année cent trois concurrents, divisés en trois années d'apprentissage et treize sections, selon leur métier. Le président du Jury faisait à cette occasion la remarque que ce ne sont pas les apprentis qui manquent le plus, mais bien plutôt les ouvriers ; à peine sortis du service militaire, les jeunes gens demandent à entrer au chemin de fer pour conduire les machines ; les meilleurs vont à Paris, où ils entrent dans l'automobile ; c'est cette perspective qui est cause que le concours comportait un grand nombre de travailleurs du fer.

Le matin eurent lieu les épreuves d'atelier. Les apprentis exécutèrent, d'après un croquis coté, un ouvrage plus ou moins difficile, selon leur temps d'apprentissage. C'était, par exemple, pour les forgerons, une paire de tenailles de forge, et, pour les ébénistes, une façade de tiroir. L'après-midi, ils furent interrogés sur leur travail du matin ou sur une des pièces faites avant le concours et apportées en témoignage de leur habileté ; cela rappelle le « chef-d'œuvre d'autrefois. »

Les petits ouvriers présentent également des épreuves figurant leurs travaux. Le dévoué professeur qui les corrige, M. Godeau, disait son contentement de voir le goût du dessin s'affirmer dans les professions manuelles ; il voudrait le voir au niveau de celui des artisans qui élevèrent cette admirable cathédrale de Chartres, perpétuelle leçon de génie et d'amour professionnels.

Le jury était composé d'entrepreneurs et de maîtres-ouvriers de la ville.

De nombreux prix étaient mis à la disposition des organisateurs par le Gouvernement, le Conseil général, la Chambre de commerce, la Municipalité et de généreux donateurs.

LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

L'INAUGURATION

C'est un vieil habitué de nos expositions, le peintre éminent Alfred Roll, commandeur de la Légion d'honneur, président de la Société Nationale des Beaux-Arts, qui inaugurerait, le 17 février dernier, le vingt-troisième Salon de la Société lyonnaise, accompagné de Mme Roll, du Maire de Lyon et de Mme Harriot, du Préfet du Rhône et de Mme Lutaud.

En termes excellents, il est accueilli par M. Félix Bauer, président de la Société, entouré des membres du Bureau, MM. Tollet, Rogniat, Rougier, Roux, J. Perrachon, H. Nicolas, Félix Desvernay, et de nombreux artistes que lui présente M. Bauer.

La visite des différentes salles s'effectue au milieu d'une affluence considérable, où se pressent toutes les notabilités. On s'arrête devant les œuvres de nos meilleurs sculpteurs, Aubert, Beauvisage, Burban, Chores, P. Devaux, Gairal de Sérézin, Motte, Ploquin, Poli, Prost, Saint-Marceaux ; etc. ; on remarque les toiles d'Audras, Barbier, Bauer, Beaussier, du Besset, Euler, Gabriel Ferrier, Mlle Humbert-Vignot, Maxence, Noirot, J. Perrachon, Tardieu, Terraire, Tony Tollet, etc.

Cette rapide revue permet de constater l'excellente tenue générale des œuvres, et que le Salon de cette année, s'il ne renferme pas de toiles sensationnelles faisant époque et témoignant d'un effort artistique particulier, est, dans son ensemble, des plus intéressants ; est-ce meilleure sélection dans les envois, est-ce chez les artistes un abandon voulu de certaines manières outrées auxquelles le public ne paraissait pas prendre grand goût, on peut en tout cas remarquer en général, en même temps qu'un réel souci de vérité et souvent d'émotion, une tendance très sensible à une traduction sincère de la nature qui a fait la juste réputation de l'art français. Nous ne voulons pas dire qu'il y ait uniformité ou monotomie ; on retrouve la personnalité de chaque artiste, sa manière, son originalité. Notre collaborateur aura d'ailleurs l'occasion de faire connaître dans nos prochains numéros, son appréciation sur les œuvres qu'il aura remarquées. Nous avons seulement voulu, pour aujourd'hui, donner l'impression qui se dégageait de cette première visite.

LE BANQUET

Le soir, suivant la tradition, un banquet servi dans la belle salle des fêtes de l'hôtel de l'Europe, réunissait les principaux artistes. Le cadre de cette publication ne nous permet pas d'énumérer les nombreux convives ; notre excellent confrère *le Tout Lyon* donne d'ailleurs de cette journée artistique et mondaine un compte rendu auquel nous ne manquons pas de faire les plus larges emprunts si la place ne nous était si parcimonieusement mesurée. Nous voulons au moins faire goûter à nos lecteurs le charme des toasts qui furent échangés à l'issue de ce banquet. S'il ne nous est possible, pour les uns, que d'en donner un pâle résumé, si nous ne pouvons reproduire toutes les phrases étincelantes et toutes les belles idées qui y ont été exprimées, au moins avons-nous la bonne fortune d'être les seuls à publier en entier la réponse, inspirée et dite avec une aimable modestie, par M. Roll qui clôtura dignement cette charmante joute oratoire.

M. F. BAUER, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS.

Les premières paroles que prononce M. le président BAUER, au milieu de la plus vive attention, saluent l'éminent artiste qui a bien voulu par sa présence donner un particulier éclat à l'inauguration du Salon de cette année. M. Roll a apprécié l'effort que font chaque jour les artistes lyonnais pour arriver à bien faire ; c'est pour eux une magnifique récompense que l'approbation de l'admirable artiste qui a produit tant de belles œuvres : la pathétique *Inondation dans la banlieue de Toulouse*, la *Fête de Silène*, les *Joies de la Vie*, vaste peinture décorative placée à l'hôtel de ville de Paris ; *Femme et taureau*, une des toiles les plus expressives où l'artiste se montre aussi épris de la splendeur des formes humaines que de la beauté de la nature ; puis ces œuvres pleines de vie et de mouvement, où il a si puissamment exprimé la physionomie des foules, la *Grève des Mineurs*, le *Centenaire de l'Ouverture des États généraux*, la *Pose de la première pierre du Pont Alexandre III*, que possède le Luxembourg ; *En Avant*, épisode militaire, si différent de la manière habituelle des peintres de batailles, et tant d'autres qui attestent un rare tempérament d'artiste voulant non seulement représenter un sujet, mais surtout y mettre l'âme et le cœur, émouvoir et instruire en même temps, faire communier le public dans le même idéal.

L'orateur connaît deux bustes en bronze de M. Roll où se retrouve également le tempérament ardent et fougueux du brillant artiste.

M. Bauer rappelle quelle impulsion M. Roll a donnée à la Société Nationale des Beaux-Arts, dont il est le président depuis 1900, et qu'il a été, l'an dernier, le promoteur de l'exposition des portraits de femmes, qui a obtenu un si légitime succès à Haguelte, et il espère qu'elle sera suivie cette année d'une exposition de cent portraits d'enfants.

M. Bauer se félicite hautement de la présence de M. Roll à la solennité d'ouverture du Salon lyonnais; il y attache le plus grand prix et il tient à nouveau à l'en remercier.

Il remercie M. le Maire, qui met à la disposition des artistes, depuis plusieurs années, le vaste palais du quai de Bondy où les œuvres peuvent être présentées dans les meilleures conditions; il lui est reconnaissant de lui avoir donné satisfaction sur la question brûlante du chauffage du palais.

Ses remerciements vont également au Préfet du Rhône, qui a donné à la Société une nouvelle preuve de son intérêt, en offrant un lot pour la tombola, et en se faisant représenter par M. Gaillard, qui entretient avec les artistes les rapports les plus cordiaux; il regrette l'absence du premier président de la Cour, retenu par un deuil; du Gouverneur militaire; des Présidents du Conseil général et de la Chambre de commerce.

Il a un mot aimable et empreint de gratitude pour la Presse, dont le concours précieux est indispensable à la Société, et qu'il lui demande de continuer.

M. Bauer n'oublie pas le Comité et le Bureau, qui ont travaillé sans relâche depuis plusieurs mois à assurer le succès de la présente exposition; là, comme dans les Commissions, tout le monde a rempli son devoir, et il mentionne d'une façon particulière M. Marius Roy, correspondant de la Société à Paris, auquel on doit l'adhésion des nombreux artistes parisiens.

Il lève, en terminant, son verre à M. Roll, aux autorités, aux excellents rapports des Sociétés Nationale et Lyonnaise des Beaux-Arts.

M. ED. HERRIOT, MAIRE DE LYON.

« Monsieur le Président, dit tout d'abord M. Herriot, vous venez d'être loué et remercié par M. Bauer, au nom de la Société lyonnaise des Beaux-Arts; je demande à mon tour à vous offrir mon tribut de gratitude au nom de la ville de Lyon. Ses fonctions donnent au maire d'une grande cité l'occasion de recevoir assez souvent des personnages officiels, parfois des artistes; je me trouve avec les uns par devoir, avec les autres par plaisir: la ville de Lyon n'est jamais plus honorée que quand elle reçoit dans ses murs un artiste de votre valeur morale et de votre mérite. »

Aussi M. Herriot a-t-il éprouvé tout l'honneur fait à la ville par la venue du distingué président de la Société nationale, et il lui en adresse tous ses remerciements. Avec une rare délicatesse et un charmant bonheur d'expressions, M. Herriot le prie de transmettre l'hommage de son profond respect et de sa vive reconnaissance à Mme Roll, dont l'aimable physionomie tout empreinte de bonté apportait un rayonnement particulier à la visite d'inauguration.

« Je n'ose pas, après le président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, continue M. Herriot, retracer votre carrière, que j'ai suivie avec tant d'intérêt et qui m'a procuré les impressions les plus vives. Alors que j'étais à Paris, à l'École Normale supérieure, ou que je m'y préparais, je me souviens du plaisir que j'éprouvais le dimanche, — j'avais alors des dimanches, — au Luxembourg, dans les jardins, ou au Musée dans la contemplation de vos œuvres; c'est qu'à part votre talent, on y retrouve tout votre cœur d'honnête homme et de bon Français. » M. Herriot, en fin connaisseur, en critique judicieux, fait l'éloge de la manière du Maître, vante sa façon de voir et de traduire la nature, et d'y enchâsser ces figures de chair jeune, lumineuse et vivante, avec tous les jeux que peut faire là-dessus le soleil. Et, faisant allusion à la conférence qu'il a faite la veille sur *Charlester*, M. Herriot applique avec une légère variante à M. Roll l'un des vers de l'œuvre nouvelle :

Je pense à la lumière et non pas à la gloire.

« En vivant pour la lumière, dit-il, vous avez eu la gloire par surcroît. »

M. Herriot continue par un éloge enthousiaste de l'École lyonnaise de peinture, dont « la première qualité est la vérité, la sincérité d'émotion », et il ajoute à l'adresse de M. Roll : « C'est vous dire pourquoi ici vous êtes apprécié, pourquoi vous êtes aimé. »

« Vous avez gardé deux qualités qui font le charme : la jeunesse et la bonté. C'est pour ces qualités qui attachent à votre personne, c'est parce que je suis un homme qui apprécie l'art, que je lève mon verre en votre honneur, à votre santé, et aussi — puisque vous me l'avez permis par votre consentement tacite — à la santé de Madame Roll. »

M. GAILLARD, REPRÉSENTANT LE PRÉFET DU RHÔNE.

M. GAILLARD remercie tout d'abord le président des paroles de gratitude et de sympathie qu'il a exprimées à l'égard du Préfet du Rhône. Il s'estime singulièrement heureux d'être au milieu de la compagnie qui l'environne. Lui aussi est appelé à participer aux réceptions de personnages officiels, de Ministres; ils ne sont pas à dédaigner, les Ministres; ils ont aussi leur idéal: ils recherchent l'établissement de la justice dans ce monde; mais combien il trouve préférable d'être dans le voisinage de ministres d'un autre genre, les artistes, qui sont les ministres du Beau. « Vous avez tous, dit-il, cet idéal commun de rendre, d'exprimer la Beauté. » Faisant allusion à l'exposition de Berlin, il rappelle que l'empereur Guillaume vient d'être conduit par Bonnat et par Roujon dans sa visite aux chefs-d'œuvre de l'art français, et de donner ce spectacle de la naissance germanique venant saboter le génie de la France. Et il se trouve amené à attribuer à cette influence de l'art le geste de solidarité qui vient de se manifester de la part du Kaiser à l'égard des victimes des récentes inondations. « L'art, dit-il, est un facteur de beauté, de joie, de bonheur, de véritable humanité. C'est dans ces sentiments que je me réjouis d'être votre voisin, à vous qui êtes des artistes, et que je vous souhaite joie, santé, et, puisque vous êtes des artistes, prospérité! »

M. ROLL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS.

M. Roll commence par rendre hommage aux précédents orateurs, et en particulier au Maire de Lyon, qui, dit-il, « fait comprendre toute la beauté de la parole humaine », et, comme il a beaucoup peint, mais peu parlé, plutôt que de se fier à son improvisation, il a préféré écrire son toast; nous en sommes, pour notre part, des plus heureux, puisque nous pouvons ainsi mettre intégralement sous les yeux de nos lecteurs cette page toute pleine de cœur, de simplicité charmante et d'émotion contenue, qui a valu à M. Roll de véritables ovations.

En me trouvant pour la première fois parmi l'élite lyonnaise, je n'éprouve pas l'incertitude qu'apporte un milieu étranger. De quelque point de l'horizon qu'ils arrivent, dès qu'ils se trouvent réunis, les artistes sont en famille. Menant la même vie laborieuse, ils fraternisent dans le rêve commun de chanter l'humanité qui les entoure, la belle et douloureuse humanité dont les passions multiples vibrent au fond de notre propre cœur. Nous communions aussi dans le même vouloir d'apporter nos forces à la glorification de notre pays.

Je viens à vous, Messieurs, plein de sympathie pour de distingués et vaillants confrères amis des choses de l'art, artistes de talent, et je vous remercie du grand honneur qui m'est fait ici. Beaucoup plus que l'artiste, c'est le président de la Société nationale qui vous remercie, cher Monsieur Bauer, de votre affectueuse cordialité, sachant bien que c'est la Société nationale tout entière que la Société lyonnaise a voulu honorer en moi.

Votre sympathie nous est d'autant plus précieuse qu'elle était prédestinée.

Depuis vingt ans, les membres de la Nationale luttent en faveur de la fière indépendance des artistes.

Ils sont nombreux, disséminés aux quatre coins de la France, les travailleurs animés d'un ardent amour de l'art qui luttent à la fois pour l'œuvre et pour le pain quotidien. Il y a parmi eux de simples ouvriers, émailleurs, ciseleurs, décorateurs et autres, risquant pour leur ardente foi les plus rudes épreuves. Ignorant les plaintes et dédaignant la réclame, combien d'entre eux tombent en chemin si on ne leur tend une main amie!

La Société nationale les a appelés à elle, groupés en sections diverses, défendus et soutenus, riche de sa seule obstination dans l'indépendance. Qui comprendrait mieux son effort que votre généreuse cité, entêtée elle aussi depuis tant d'années dans un besoin d'équité!

Qui pourrait suivre notre destinée avec plus de sympathie que la grande ville qui a donné le jour aux deux plus illustres présidents de notre Société? L'un, Meissonnier, fut notre fondateur; l'autre est Puvion de Chavannes.

Messieurs, ces grands noms, que je prononce avec une respectueuse émotion, ont créé entre vous et notre groupe un lien inoubliable.

Meissonnier mourut plein de gloire et d'années. Dans l'âge avancé comme dans les heures difficiles de sa vie, jamais il ne cessa de proclamer sa conviction entière, ardente, bataillonne. Ayant vaincu la misère à force de ténacité, il fit, à force de travail, la Renommée sa compagne assidue.

Emule des Hollandais, ce grand petit-maître sut donner une voix chaude aux humbles petites choses qui entourent et accompagnent l'être humain. Il sut animer tout ce qu'il peignit de la vie si spéciale à l'art. C'est que ce travail leur regardait tout ce qui s'offre à notre attention avec autant de respect que

d'amour. C'est aussi qu'il allait jusqu'au bout de son effort et de son idée.

Meissonier s'imposa par sa passion, par l'autorité de son vouloir. Chavannes traversa la vie en spectateur un peu distant, un peu hautain, tout absorbé dans ses songes, où la poésie et la couleur se mêlaient en la plus délicate harmonie. De ces songes, il fit quelques pages géniales, dont les plus belles enrichissent votre Musée.

Ces deux artistes, si différents de tempérament et de conception, ont un trait de caractère qui leur est commun et qu'ils doivent à leur ville natale : c'est la plus absolue indépendance, le plus grand dédain de la concession. Chavannes ne se soucia pas de ceux qui se refusèrent à l'entendre. L'approbation vint à lui tardive, mais retentissante, universelle. Heureux ceux qui, comme ces deux hommes, ont pu vivre en beauté leur noble rêve d'art.

Les maîtres ont créé pour nous le sillon sacré. Pleins d'ardeur, nous nous essayons à les suivre, les pieds trébuchants et le front tendu vers les régions altières d'où nous vient la lumière conductrice.

Je lève mon verre à la mémoire de ces deux maîtres lyonnais, Je bois à la fraternité qui me fait trouver des amis dans mes aimables hôtes d'un jour. Je bois au succès de votre belle exposition, à tous les artistes qui m'entourent, à ces jeunes qui feront l'avenir brillant, à votre distingué président qui mène cette Société vers des succès toujours grandissants ; à M. Herriot, le lettré si délicat, le grand artiste du verbe dont l'éloquence charmante est au service des idées les plus élevées. Et je bois, Messieurs, à votre ville d'art et d'industrie, l'une des plus précieuses à la gloire nationale, à la cité sans cesse frémissante de cette passion combative qui donne à la vie toute sa beauté.

VOTE DE LA MÉDAILLE

Le vote de la médaille du Salon aura lieu lundi 7 courant, à 2 heures, au Palais municipal.

CONCOURS

LYON

CONSTRUCTION DE MAISONS A BON MARCHÉ

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert à Lyon, en 1910, à la Préfecture du Rhône, du 1^{er} janvier au 30 juin, sous le patronage du *Comité des Maisons à bon marché* de cet arrondissement, un concours pour la construction, soit de maisons individuelles, c'est-à-dire pour un seul ménage, soit de maisons collectives destinées à l'habitation de personnes peu fortunées.

ART. 2. — Les concurrents auront à tenir compte, pour l'établissement de leurs projets, des goûts, des aspirations et des besoins de la population devant occuper ces logements, ainsi que des règlements de la ville de Lyon et des prix maxima des loyers fixés en vertu de l'article 5 de la loi du 12 avril 1906.

La surface de construction de chaque type de maison est laissée à l'appréciation des concurrents, qui devront supposer chaque maison isolée.

La plus grande initiative est laissée aux concurrents pour le mode de construction et le choix des matériaux à employer, ainsi que la décoration intérieure ou extérieure.

Les auteurs des projets devront s'inspirer de toutes les règles de l'hygiène moderne et des derniers perfectionnements apportés à l'industrie du bâtiment, en cherchant à apporter à leur application les tempéraments nécessaires pour ne pas décourager l'initiative des constructeurs de maisons à bon marché, tout en respectant les principes d'hygiène urbaine et rurale.

Il est recommandé aux concurrents de veiller à ce que l'ensemble des constructions destinées à des logements collectifs ne puisse en aucune façon évoquer l'idée de la cité ouvrière, de la caserne ou de l'hospice.

Dans le même ordre d'idées, ils éviteront les couloirs communs et veilleront à ce qu'un accès direct sur des paliers largement éclairés soit assuré à chaque logement d'un même étage.

Ils s'efforceront de varier les types, non seulement dans l'aspect extérieur, mais également dans la disposition intérieure des locaux, de façon à offrir aux futurs locataires un choix de logements de surfaces et de distributions diverses répondant à la variété des besoins que fait naître la diversité du nombre des membres composant une famille.

Les concurrents pourront, s'ils le jugent à propos, dans les constructions destinées à des logements collectifs, affecter les rez-de-chaussée ou les sous-sols, tant à l'usage de logements ou de boutiques qu'à l'installation de services généraux communs aux locaux de l'immeuble.

Les constructions seront prévues en matériaux de bonne qualité et les devis seront étudiés en vue d'une exécution à forfait présentant les meilleures conditions usuelles de solidité et de résistance, de façon à réduire au minimum la dépense future d'entretien.

ART. 3. — Les concurrents devront fournir :

Les plans des fondations ou caves, ceux du rez-de-chaussée et des étages, la coupe la plus intéressante et au moins la façade principale, à l'échelle de 0 m. 02 par mètre.

ART. 4. — Chaque projet devra être accompagné (sous peine de mise hors concours) d'un devis descriptif et d'un devis estimatif par corps d'état, ces devis établis surtout avec les matériaux qui se trouvent à proximité et d'un usage courant à Lyon et dans sa banlieue, et d'après les prix de la série de 1903, de la même ville.

Le rabais présumé par chaque concurrent sur son devis estimatif sera indiqué après le prix total de chaque corps d'état.

ART. 5. — Toutes les pièces, dessins ou devis d'un même concurrent ne devront être signés que d'une épigraphe.

ART. 6. — Ne sont admis à concourir que les architectes, les élèves-architectes et les entrepreneurs français exerçant leur profession dans le département du Rhône ou les départements limitrophes.

ART. 7. — Le concours commencera le 1^{er} juillet 1910 et sera clos le 31 du même mois.

ART. 8. — La remise des projets devra être faite à la Préfecture du Rhône (1^{re} division, 2^e bureau).

Ces projets devront être remis à la 1^{re} division de la Préfecture, au plus tard, le 30 juin 1910, avant 5 heures du soir.

Il devra être joint à l'envoi de tout projet, une enveloppe fermée sur laquelle sera reproduite l'épigraphe du projet.

Cette enveloppe devra contenir : les prénoms, nom, âge et adresse du concurrent.

Au moment du dépôt de chaque projet, il sera apposé sur chacune des pièces et sur l'enveloppe un même numéro d'ordre.

Un reçu sera délivré au déposant et comprendra le nombre de dessins et pièces jointes, ainsi que le numéro d'ordre.

ART. 9. — Le jury sera composé de 9 membres :

1^o Le Président du *Comité de Patronage des Habitations à bon marché* de l'arrondissement de Lyon ;

2^o Trois architectes, un ingénieur, un géomètre-vérificateur, un médecin et deux entrepreneurs de bâtiments désignés par le *Comité de Patronage*.

ART. 10. — Les récompenses mises à la disposition du jury sont :

a) *Maisons pour logements collectifs.*

1^{er} prix : Mille francs et une médaille de vermeil ;

2^e prix : Cinq cents francs et une médaille d'argent.

3^e prix : Une médaille d'argent.

b) *Maisons individuelles.*

1^{er} prix : Cinq cents francs et une médaille de vermeil ;

2^e prix : Deux cent cinquante francs et une médaille d'argent ;

3^e prix : Une médaille d'argent.

Il sera attribué autant de mentions honorables que le Jury croira devoir en accorder aux projets classés à la suite des prix ci-dessus.

ART. 11. — Après l'attribution des récompenses, tous les projets, même ceux non primés, seront exposés du 1^{er} au 15 août dans un local dont la désignation sera portée par la voie de la presse à la connaissance du public et des intéressés.

ART. 12. — Tous les projets primés seront conservés par le Comité de patronage et classés dans ses archives.

Ceux qui n'auront pas été récompensés pourront être retirés par les concurrents, du 16 août au 31 octobre 1910, contre le récépissé qui leur aura été délivré au moment du dépôt.

Ce délai expiré, le Comité de Patronage ne sera plus responsable des projets et pièces jointes non retirés dans les bureaux de la 1^{re} division de la Préfecture.

LYON

CONDUCTEUR A LA VOIRIE MUNICIPALE

Un concours pour l'admissibilité à trois emplois de conducteur à la Voirie municipale (service de la voie publique) aura lieu à l'Hôtel de-Ville, le 30 mars courant. Seuls les piqueurs et assimilés du service de la Voirie municipale peuvent être admis à y prendre part. Les demandes doivent être adressées, avant le 24 mars, au Maire de Lyon.

LA PIERRE ARTIFICIELLE DE L' " ALLUR "

Machine brevetée.

Plus que jamais la question d'économie est à l'ordre du jour, aussi bien dans la construction que dans toutes les branches de l'activité humaine. Au cri d'alarme poussé par la science que le charbon s'épuisait, on a vu apparaître toutes sortes de charbons artificiels. Est-il besoin de dire que ces derniers remplacent avantageusement les charbons

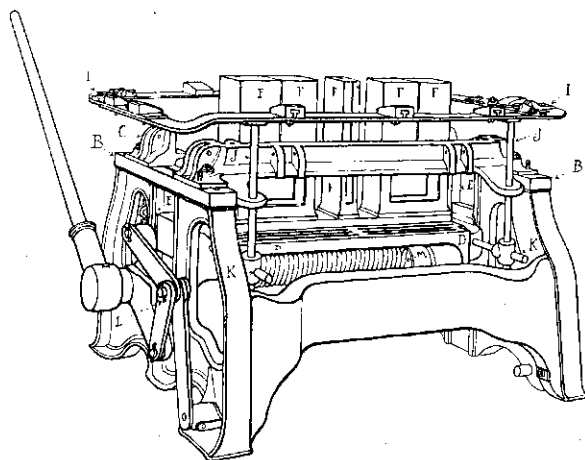


FIG. 1. — Machine figurée sans panneaux.

fossiles ? De même, dans certaines contrées dépourvues de carrières, une pierre artificielle, connue de temps immémorial, la brique, a suffi à elle seule à élever des cités. Mais sa fabrication s'est peu à peu perfectionnée, et son emploi s'est généralisé. Ce n'est pas le lieu d'énumérer les nombreuses marques de briques, dont on se sert universellement. Qu'il suffise de constater que, satisfaisant à de multiples exigences, celles-ci se transportent à grands frais, comme les pierres à bâtir et les marbres les plus rares. Alors, la brique devient un objet de luxe ? C'est l'exacte vérité. Et la consommation de la brique commune reste constante.

Ah ! si l'on pouvait fabriquer sur place la pierre artificielle, creuse ou pleine, du même coup seraient obtenus le bon marché, l'hygiène et le confort. L'expérience assure qu'une maison en pierre creuse est fraîche l'été, chaude l'hiver.

En est-il de même de celle en mâchefer ? Poser la question est la résoudre. Le seul avantage du mâchefer, on le sait, consiste en son bon marché.

Eh bien ! la pierre artificielle creuse existe ; oui, elle existe depuis 1906. Avec elle ont été construites les Usines d'Aluminium de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Il y a là une surface de bâtiments de 15.000 mètres carrés. A Champ, près Grenoble, à Pinsot (Isère), on peut voir usines, bâtiments,

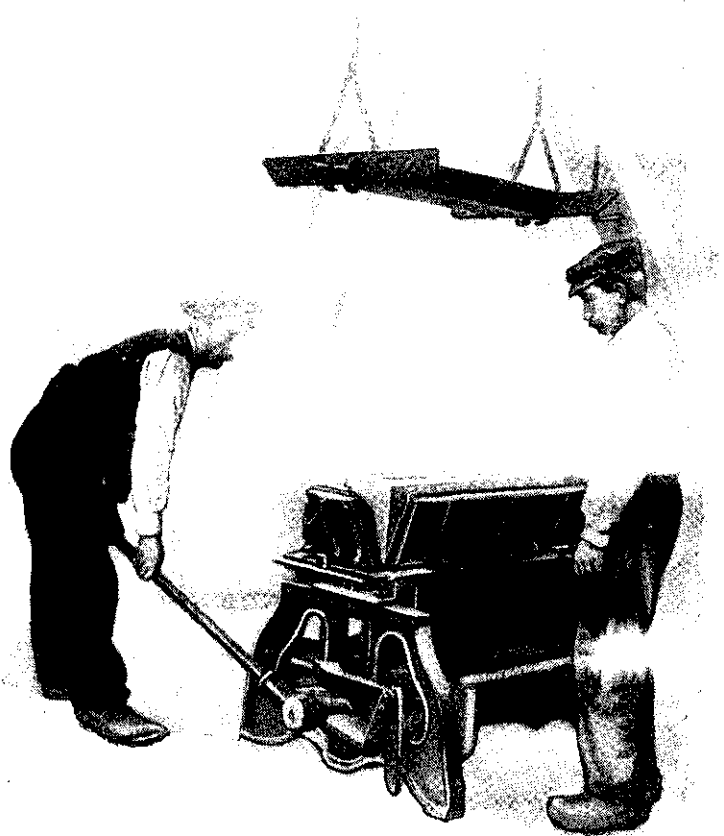


FIG. 2. — La trémie ayant été retirée, la partie supérieure du bloc ayant été lissée avec une truelle, on abaisse lentement le levier, sans à coup, jusqu'à ce que les panneaux soient complètement rabattus.

bureaux construits avec la pierre artificielle creuse, par la Société Hydro-Electrique de Fure et Morge et de Vizille, par la Société anonyme des Hauts Fourneaux et Forges d'Allevard. A quoi bon citer une villa à Mantes (Seine-et-Oise), un garage d'automobiles aux Sables-d'Olonne, des habitations aux mines de fer de Piencen (Meurthe-et-Moselle) et à Nantes, un moulin à Bar-sur-Aube, etc. ? Je me borne à signaler la fabrication de pierres artificielles creuses de la Société anonyme des Chaux et Ciments de Béon-Luyrieu (Ain), qui fournit des matériaux dans toute la Bresse et la Savoie, et encore le chantier de fabrication des mêmes pierres de M. Bouvet, fabricant de ciments à Champagnole (Jura). N'est-ce pas suffisant, d'ailleurs, pour nous assurer de l'emploi de ce nouveau produit dans notre région ?

J'ai vu des échantillons qui m'ont séduit à tous égards ; j'ai vu fonctionner une machine de démonstration. Après mûre réflexion, je n'hésite pas à dire tout de bien que je pense à la fois du produit et de la machine. Il conviendrait d'attendre que l'expérimentation confirme les prévisions, pourrait-on dire. Cela est de la prudence, il est vrai. Mais à trop attendre on risque de ne pas profiter du progrès. Heureux sera l'entrepreneur qui pourra engager des capitaux dans une fabrication lyonnaise de la pierre artificielle, creuse ou pleine. Le succès de l'affaire n'est pas douteux.

D'abord, quelle est la constitution de cette pierre ? Celle

du béton : ciment, gravier, sable. D'où simplicité de la fabrication, solidité augmentant avec le temps, incombustibilité, enfin ce précieux avantage : l'économie. De plus, on peut en tout lieu se livrer à cette fabrication.

Les figures 1 et 2 me dispensent de décrire l'« Allur », machine à pierres creuses ou pleines, brevets H. S. Palmer, de

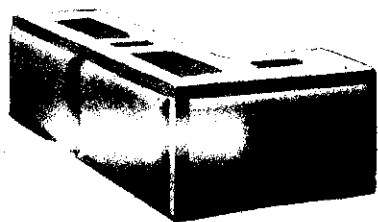


Fig. 3. — Pierre d'angle. Bossage rustique à chanfrein arrondi. Retour de 0 m. 40.

MM. Eluère et Cie, à Nantes (Loire-Inférieure). Quant à son fonctionnement, je serai bref. On emplit le moule avec le béton par couches successives de 5 centimètres environ ; on pilleonne régulièrement et avec soin ; à l'aide d'un levier on rabat les panneaux ; puis on enlève le bloc sur sa plaque

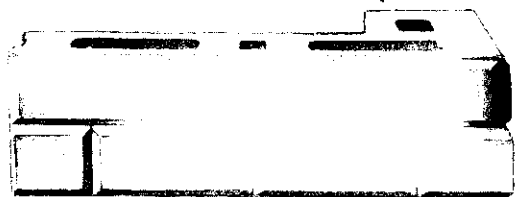


Fig. 4. — Petits moëllons bouchardés.

de fond à l'aide de broches à poignées. Les parties essentielles de la machine, les voici : noyaux en fonte ajustés sur la grille de support, quatre panneaux se fixant et s'enlevant par simple goupillage, enfin le levier qui ferme et ouvre le moule. Notons ceci : les noyaux sont dégagés du bloc fraîchement moulé avant que les panneaux ne se rabattent.

La machine fabrique aussi facilement les pierres d'angle



Fig. 5. — Ensemble de pierres pour pan coupé.

Fig. 6. — Pierre de 0 m. 40 rocheuse sur 4 faces.

que les autres ; toutes sont susceptibles d'être ornementées à l'aide des panneaux (fig. 3, 4, 5, 6, 7, 8).

Bien entendu, on peut faire la pierre pleine. Mais la creuse est préférable. En effet, tout en satisfaisant à la résistance à l'écrasement, 89 kilogrammes au centimètre carré, elle est à la fois mauvaise conductrice de la chaleur, du froid et du son, à cause de l'air emprisonné ; elle est en outre légère et économique. On peut même l'armer.

Insister davantage serait dépasser le but proposé : c'est-à-dire appeler l'attention sur un procédé qui peut et doit rendre de grands services à la construction des maisons de campagne, des usines et des étages supérieurs des maisons de la ville. Prix de revient minime, rapidité d'exécution, suppression de ravalement et des frais de transport : tout cela vaut la peine d'être considéré. Tout en possédant les avantages du béton, — et ils sont nombreux, — cette pierre

artificielle, qui tient la demeure à l'abri de l'humidité, présente l'aspect de la pierre naturelle lisse, taillée ou sculptée, sans grandes dépenses.

Les échantillons mis à notre disposition nous ont montré que le creux, représentant le quart du volume total, laisse au bloc sa solidité. Du reste, certains creux peuvent être utilisés

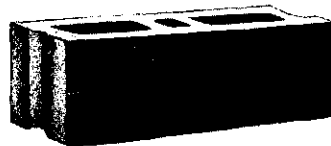


Fig. 7. — Imitation Briques.

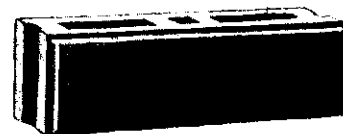


Fig. 8. — Bouchardé.

pour gaines de cheminées ou pour canalisations d'eau, de gaz, d'électricité. On remarquera, à chaque extrémité des blocs, un évidement servant à relier les pierres entre elles par un joint de mortier, de façon que l'ensemble constitue une sorte de monolithe.

A. TUOTIOP.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Direction de la Voirie de Lyon.

Par arrêté du 22 février 1910, M. Camille CHALUMEAU, ingénieur des Arts et Manufactures E. C. P., ingénieur-directeur des travaux de la ville d'Oran, est chargé à titre d'essai, pour une période de six mois, de la direction de la Voirie municipale de Lyon.

Le chauffage de la nouvelle Morgue.

Les dernières crues du Rhône ont permis de constater qu'il n'était pas possible d'assurer l'étanchéité absolue du sous-sol de la nouvelle morgue et, par suite, d'installer dans ce sous-sol le chauffage à vapeur dont les projets devaient être déposés le 10 mars prochain.

En conséquence, l'avis d'adjudication du 7 février dernier est annulé et une nouvelle adjudication sera annoncée prochainement en vue de l'installation d'un système de chauffage par circulation d'eau chaude.

Société des Architectes de la Drôme et de l'Ardèche.

Bureau pour 1910 : MM. TRACOL, à Valence, *président* ; VILLARD, à Valence, JOLY, à Annonay, *vice-présidents* ; MATRAS, *secrétaire archiviste* ; GALLIX, à Tournon, *secrétaire adjoint* ; ALLINGRY, à Valence, *trésorier*.

Société des Architectes de la Loire.

Bureau pour 1910 : MM. DODAT, à Saint-Etienne, *président* ; L. LAMAIZIÈRE et PASKOWICZ, à Saint-Etienne, *vice-présidents* ; BRÉCHIGNAC, *secrétaire* ; M. LAMAIZIÈRE, à Saint-Etienne, *trésorier* ; BERNARD, RISPAL, à Saint-Etienne, POUTIGNAT, à Roanne, *conseillers*.

Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Doubs.

Dans son Assemblée du 4 février 1910, la Chambre syndicale des Entrepreneurs de travaux publics du département du Doubs a composé ainsi son bureau pour l'année 1910 :

Président, M. RAFFOUR ; *vice-président*, M. D. MICCIOLO ; *secrétaire*, M. MATHIEU ; *secrétaire-adjoint*, M. J. PACAUD ; *trésorier*, M. DESSERVY ; *trésorier-adjoint*, M. ROUGE.

Bâtiment des postes à la gare de Lons-le-Saunier.

M. Rascol, ingénieur du 7^e arrondissement de la Ville des Chemins de fer P.-L.-M. à Lyon, mettra en adjudication, vers le 15 mars courant, la construction d'un nouveau bâtiment des Postes à la gare de Lons-le-Saunier (ligne de Bourg à Besançon).

Une invention géniale.

Comme toutes les inventions, même les plus géniales, le porte-plume à réservoir attendait pour être parfait les derniers perfectionnements que possède l'*Onoto*. Ingénieusement compris, il se remplit automatiquement sans compte-gouttes en trois secondes, écrit vingt mille mots sans interruption et ne fait jamais de taches, placé dans n'importe quelle position. Très simple et très pratique, l'*Onoto* a immédiatement conquis la faveur de tous ceux qui écrivent. Son succès est considérable et justifié.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

☛ **CÔTE-D'OR.** — Le Conseil municipal de *Dijon* a décidé de mettre en adjudication les travaux de construction d'un égout destiné à évacuer dans le cours de *Suzon* les eaux provenant du nouveau cimetière ; devis 7.500 francs ; il a adopté un projet de pavage en grès et d'établissement de trottoirs asphaltés boulevard de *Brosse* et de la *Trémouille* ; les travaux de pavage proprement dits seront mis en adjudication, ils s'élèvent à une somme de 104.147 francs.

☛ **HAUTE-LOIRE.** — On a décidé la restauration de la basilique de *Saint-Julien de Brioude* (monument historique) ; un crédit de 52.194 fr. 04 est affecté à ces travaux, dont le devis a été établi par l'architecte, *M. Henri Nodet*.

☛ **LOIRE.** — *M. Betbedet-Matibet*, ingénieur, a présenté au Conseil municipal de *Saint-Etienne* son rapport concernant le projet des eaux. Ce projet prévoit l'établissement d'un barrage dans la vallée de la *Jimond*. Ce barrage, qui aurait 100 mètres de large en couronne de 600 mètres de long, aurait un niveau de plan d'eau de 5 hectares et contiendrait 256.000 mètres cubes d'eau, dont 230.000 utilisables. Le devis des travaux s'élève à 310.000 francs, dont 35.000 fr. pour acquisition de terrains, soit 7 hectares à 5.000 francs ; 13.000 francs de déblais, soit 3.410 mètres cubes à 3 francs ; 8.970 mètres cubes de travaux de maçonnerie à 18 francs ; petite conduite 570 mètres cubes, soit 8.550 francs. — La Municipalité de *Chazelles-sur-Lyon* vient d'adopter le projet des eaux qui était en suspens depuis quelque temps déjà. Le devis s'élève à 310.000 francs, la construction d'un barrage coûtera à lui seul 180.000 francs. La demande d'utilité publique sera sollicitée.

☛ **VAUCLUSE.** — *M. le Ministre* a accordé à la commune de *Rusteau* une subvention de 22.230 francs, représentant les 75 pour 100 de la dépense, pour la construction d'un groupe scolaire. — Le Conseil d'*Apt* a voté une somme de 12.000 fr. pour la réfection du chemin « le Coulet ».

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

	DROITS D'ACCISE EN SUS 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	167 50	175 »
— en planche rouge	210 »	215 »
— — jaune	172 50	177 50
Etain Banca en lingots	405 »	410 »
— Billiton et détroits en lingots	400 »	405 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	41 »	42 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	44 »	45 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	75 »	76 »
— — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	» »
— laminé	330 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	23 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 11 au 24 Février 1910

- Rue Waldeck-Rousseau, 3.* Maison. Propr., *M. Tixier*, rue Paul-Bert, 3.
- Chemin de Surville*, Maison. Prop., *M. Mouchiroud (Louis)*, chemin de Champagneux.
- Rue Saint-Michel, 42*, Maison. Propr., *M. Vialis*. Arch., *M. Laurengon*, cours Gambetta, 10.
- Rue Robert, angle rue Barrier*, Usine. Propr., *M. Ferrand*, rue Louis-Blanc, 45.
- Chemin de Gerland, 131*, Maison. Propr., *M. David*.
- Chemin des Sables, 7*, Atelier. Propr., *MM. Thivel et Béréziat*. Arch., *M. Merlin*, rue Saint-Maurice, 20.
- Impasse Bonnefonds*, Deux Maisons. Propr., Société « la Chaumine » rue Bellecordière, 22. Soc., *MM. Vallas et Martin*. Arch., *M. Michut* cours Lafayette prolongé, 13.
- Rue Tourville, 2*, Exhaussement. Propr., *M. Tolonias*, Saint-Genis-Laval (Rhône). Arch., *M. Martinon*, rue Pierre-Corneille, 12.
- Rue des Chevaucheurs, 22 (bis)*, Exhaussement. Propr., *M. Trayaud*, rue Saint-Alexandre, 7.
- Chemin de Montagny, 24*, Maison. Propr., *M. Favier*, chemin de Montagny, 30 ; Arch., *M. Cumin*, route de Vénissieux, 39.
- Rue Saint-Isidore, 2*, Mai-on. Propr., *M. Pichat*, route de Genas, 88. Arch., *M. Cumin*, route de Vénissieux, 39.
- Rue Chazière, 31*, Hangar. Propr., *M. Donnet* ; charp., *M. Lebayle*, rue Eugène-Pottier, 3.
- Rue Jeanne-d'Arc prolongée*, Maison. Propr., *M. Bienvenu*, cours Gambetta, 144. Arch., *M. Bruyas*, rue de la République, 61.
- Rue Cité-Part-Dieu et rue de la Buire*. Hangar. Propr., *MM. Ribeyron et Victor*.
- Rue Bellecombe, 108*, Maison, Propr., *M. Planchat*, rue Paul-Bert, 60 bis.
- Chemin des Grenouilles*. Hangars. Propr., *M. Mollo*, chemin des Grenouilles.
- Impasse Saint-Alban*. Maison. Propr. *M. Berger*. chemin de Monplaisir à Saint-Alban, 6. Ingén., *M. Bérouton*, rue Rabelais, 38.
- Rue Séguin*, Usine, Propr. *M. Rollet*, rue Turbil, 24.
- Place Tolosan*. Construction d'une marquise. Propr., *M. Jallamion*, Société de ferronnerie d'art, rue d'Alger, 34.

Quatre siècles de Jardins à la Française

Après les Jardins réguliers du Moyen Age, les riches Parterres de Broderie de la Renaissance et les incomparables Parterres, Labyrinthes, Miroirs d'eau du Grand Siècle, on avait abandonné, à la fin du XVIII^e siècle, l'art si riche des Tracés réguliers pour le pittoresque des Jardins anglais ou paysagers.

Mais on revient de nos jours aux nobles Tracés des Jardins d'autrefois qui sont le complément indispensable de toute Demeure de Style. Le moment ne pouvait être mieux choisi par « LA VIE A LA CAMPAGNE » pour consacrer son Numéro de Printemps à l'Histoire et à la Description de ces merveilleux Jardins. Ce numéro qui a pour titre « QUATRE SIÈCLES DE JARDINS A LA FRANÇAISE » formera l'ouvrage élégant, complet et définitif, tant attendu, brillamment paré de reproductions d'anciennes Gravures, de Dessins, de Photographies des plus beaux Jardins actuels, et de Hors-Textes en couleurs.

Ce numéro, préparé par les Spécialistes les plus autorisés, comporte, entre autres Illustrations et Textes *Inédits*, la détermination des caractères distinctifs des Jardins et des Parterres de chaque Epoque. C'est là à la fois de précieux et précis Enseignements et Renseignements qui permettront à tous d'identifier aussi facilement un Parterre François I^{er}, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, XX^e siècle, etc., qu'on le fait pour une architecture, pour un Meuble ou pour un Bibelot. C'est une des innovations sans nombre que le Directeur de cette Revue possède à son actif.

Tous les gens de goût voudront lire et conserver ce précieux Numéro, d'une valeur d'au moins 10 francs, mis en vente au prix de 2 francs. Mais on peut se l'assurer dès à présent et jusqu'au 5 Mars 1910, pour le prix de faveur de 1 fr. 50 cent. par souscription adressée à la Librairie Hachette et C^e, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 24 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Etablissement de planchers en béton armé à l'annexe de l'école de l'avenue Berthelot. Soumissionnaires : *MM. Marleix, Clét, Pérolet Bourdeaux*. Adj. *MM. Mazet et Limousin*, 2.780 fr. 32.

Allier. — 20 février. — *Mairie de Montmarault.* — Construction d'un abattoir municipal. 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 10.468 fr. 65. Soumissionnaires : *M. Tourrel*, 10 p. 100 d'augmentation. — *M. Loulerque*, prix du devis. — *M. Pichardes*, 4 p. 100. — Adj. *M. Mourlon*, à Montmarault, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ferronnerie, quincaillerie. Montant,

2.714 fr. 47. Soumissionnaires : MM. Dumont, 8 p. 100. — Michard, 11 p. 100. — Conferson, 9 p. 100. — Jeambrun, 10 p. 100. — Adjud., M. Katz, à Montluçon, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 1.865 fr. Soumissionnaire : M. Blanchet, 10 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 1.313 fr. 40. Soumissionnaire : M. Mourlon, 9,5 p. 100. — Adjud., M. Rochelle, à Montmarault, 11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Couverture en tuiles. Montant, 1.779 fr. 63. Soumissionnaires : M. Perrin, 7,20 p. 100. — Adjud., M. Barbonnat, à Montmarault, 8 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Menuiserie. Montant, 1.535 fr. 42. Soumissionnaire : M. George, 1,50 p. 100. — Adjud., M. Cluzel, à Commeny, 5 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.232 fr. 92. Soumissionnaires : M. Périnaux, 3 p. 100. — Adjud., M. Brunet, à Montmarault, 7 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Installations spéciales. Montant, 7.093 fr. Soumissionnaires : MM. Edelmann et Cie, 5.380 fr. — Diémer, 6.143 fr. — Pontet, 6.375 fr. — Adjud., MM. Falcot et Jacquesson, à Lyon, 4.727 fr.

Allier. — 20 février. — *Mairie de Pierrefitte-sur-Loire.* — Construction d'une maison d'habitation et d'un bureau de poste. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 11.103 fr. 03. Adjud., M. Beaumont, à Dompierre, prix du devis. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 3.611 fr. 08. Adjud., M. Crétier, à Dompierre, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, plomberie. Montant, 1.702 fr. 23. Adjud., L'Espérance, à Moulins, 7 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 2.267 fr. 93. Soumissionnaires : M. Grave, 1 p. 100. — Adjud., M. Bouillot, au Donjon, 11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 4.368 fr. 23. Soumissionnaires : MM. Roblet, 6 p. 100. — Billard, 2 p. 100. — Dubois, 6 p. 100. — Adjud., M. Mazellier, à Moulins, 8 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 3.607 fr. 34. Soumissionnaire : M. Pausin, 12 p. 100. — Adjud., M. Bourachot, à Dompierre, 15 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 22 février. — *Mairie de Lure.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Senargent. Remplacement de la conduite principale, établissement d'une borne-fontaine et reconstruction de la fontaine du Moine. Montant, 13.881 fr. 12. Soumissionnaires : MM. A. Cornu, 1 p. 100. — A. Comeau, 4 p. 100. — H. Dunaigre, 6 p. 100. — M. Ruby, 7 p. 100. — L. Monnot, 7 p. 100. — Adjud., M. Léon Monnot, à Granges-la-Ville, 8 p. 100 de rabais, après 2^e concours. — 2^e lot. Fontaine-les-Luxeuil. Transformation et aménagement de l'école de filles. Montant, 10.175 fr. 14. Soumiss. : M. M. Mollas, 5 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 3^e lot. Selles. Remplacement d'une partie de la conduite principale des fontaines. Montant, 7.872 fr. Soumissionnaires : MM. C. Dufour, 2 p. 100. — C. Garaffi, 3 p. 100. — A. Comeau, 8 p. 100. — Adjud., M. Alfred Cornu, à Selles, 13 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Luxeuil. Etablissement de bouches d'égoût à fermeture hydraulique, route nationale n° 57, rue des Thermes et rue des Vosges, Montant, 4.621 fr. 80. Pas de soumissionnaire. — 5^e lot. Magny-Jobert. Reconstruction de la grande fontaine au centre du village. Montant, 2.474 fr. 35. Soumissionnaires : MM. André frères, 2 p. 100. — J.-B. Scala, 4 p. 100. — E. Bruot, 5 p. 100. — Adjud., M. Auguste Guillaume, à Magny-Jobert, 6 p. 100 de rabais. — 6^e lot. La Vergenne. Construction d'un lavoir couvert. Montant, 1.826 fr. 01. Soumissionnaires : MM. E. Furxer, E. Bruot, prix du devis. — Adjud., M. J.-B. Tonna, à Trémoins, 2 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Francheville. Construction d'une remise communale et de water-closets à l'école. Montant, 1.758 fr. 22. Soumissionnaires : MM. André frères, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Eugène Furxer, à Lure, prix du devis. — 8^e lot. Champey. Etablissement d'un pont à bascule. Montant, 1.688 fr. 55. Soumissionnaires : M. H. Robert, 6 p. 100. — J.-B. Tonna, 6 p. 100. — Adjud., M. J.-B. Scala, à Brévilliers, 8 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Saulnot. Construction d'un aqueduc, d'un mur avec grille, d'un hangar à matériel et diverses réparations. Montant, 3.591 fr. 43. Soumissionnaires : MM. J.-B. Tonna, 5 p. 100. — J.-B. Scala, 10 p. 100. — Adjud., M. Henri Robert, à Héricourt, 12 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 22 février. — *Préfecture.* — Routes nationales. Rechargements généraux cylindrés des chaussées empierrées, pendant les années 1910 à 1914. Montant annuel, 10.800 fr. Adjud., M. Ludt, à Lyon, 32 p. 100 de rabais.

Loire. — 13 février. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture nationale d'armes. Construction d'une cheminée. — 1^{er} lot. Démolition de deux cheminées en tôle. Adjud., Anciens Etablissements J. Lanet, à Saint-Julien-en-Jarez, au prix forfaitaire de 2 700 fr. — 2^e lot. Construction d'une cheminée en maçonnerie de 35 mètres de hauteur. Adjud., M. Paul Oehler, à Saint-Etienne, au prix forfaitaire de 13.900 fr.

Saône-et-Loire. — 19 février. — *Préfecture.* — Chemin d'intérêt commun n° 86, de Chânes à Lancié. Ecrêtement de la rampe des Guillates, sur 338 m. (commune de Romanèche-Thorins). Montant, 31.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Fayard, 1 p. 100. — L. Brot, 5 p. 100. — J. Bessac, 6 p. 100. — H. Favier, 7 p. 100. — Abel fils, 9 p. 100. — L. Belli, 10 p. 100. — J. Mahillon, 10 p. 100. — G. Espirat, 11 p. 100. — J.-P. Furnon, 11 p. 100. — A. Verchère, 11 p. 100. — J. Platret, 13 p. 100. — J. Boutté, 13 p. 100. — H. Pettjean, 14 p. 100. — J. Conord, 15 p. 100. — A. Rochette, 19 p. 100. — Adjud., M. Rémy Blanc, à Sainte-Cécile, 26 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 19 février. — *Préfecture.* — Canal du Centre. Travaux d'entretien et de réparations pendant les cinq années 1910, 1911, 1912, 1913 et 1914. — 1^{er} lot. Entre la Saône et l'amont du pont des Lochères, sur 34.600 m. Montant annuel, de 8.000 à 18.000 fr. Soumissionnaires : MM. Richard Martin, prix du devis. — MM. M. Puthiaud, 1 p. 100. — Nougarede, 1 p. 100. — Valentin, 3 p. 100. — Désarménien, 6 p. 100. — Rigaud, 7 p. 100. — Adjud., M. J.-B. Aillot, à Montceau-les-Mines, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Entre l'amont du pont des Lochères et la tête aval de la première écluse Océan, sur 17.700 m. Montant annuel, de 8.000 à 18.000 fr. Soumissionnaires : MM. Richard, Valentin, prix du devis. — MM. Nougarede, 3 p. 100. — Martin, 12 p. 100. — Aillot, 13 p. 100. — Adjud., M. Désarménien,

à Montchanin, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Entre la tête aval de la première écluse Océan et la tête aval de la dix-neuvième écluse Océan, sur 35.900 m. Montant annuel, de 8.000 à 18.000 fr. Soumissionnaires : MM. Marchand, 8 p. 100. — Lavigne, 11 p. 100. — Martin, 12 p. 100. — Désarménien, 13 p. 100. — Aillot, 13 p. 100. — Adjud., M. Duverne, à Montchanin-Saint-Eusèbe, 14 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Entre la tête aval de la dix-neuvième écluse Océan, la Loire et Gueugnon, sur 41.500 m. Montant annuel, de 8.000 à 18.000 fr. Soumissionnaires : MM. Creuzille, 5 p. 100. — Marchand, 6 p. 100. — Désarménien, 6 p. 100. — Aillot, 8 p. 100. — Carte, 9 p. 100. — Adjud., M. Robin, à Molinet (Allier), 13 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 4 février. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Allériot. Construction d'un préau et aménagement d'une mairie à l'école de garçons. Montant, 4.768 fr. 52. Soumissionnaires : MM. Lavigne-Tricault, 3 p. 100. — Lacour-Bonnotte, 5 p. 100. — Adjud., M. Alcide Pelletier à Bey, 6 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 10 mars. — *Mairie de Lyon.* — Installation du chauffage à eau chaude dans le magasin rue Paul-Chenavard, 5. Concours public. — Les plans et cahier des charges sont déposés au service municipal d'architecture, place des Terreaux, 19, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Les pièces devront être adressées au Maire de Lyon et arriver à l'Hôtel de Ville au plus tard le 10 mars, à 5 h. 1/2 du soir.

Rhône. — Vendredi 23 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Achèvement du Conservatoire de musique, quai de Bondy. — 3^e lot. Menuiserie. Montant des travaux prévus, 5.874 fr. 80. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant des travaux prévus, 4.997 fr. Cautionnement, 300 fr. — Le cahier des charges relatifs auxdits travaux, est déposé au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Vendredi 25 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Buire. — 11^e lot. Charpente métallique. Montant des travaux prévus, 28.081 fr. 48. Cautionnement, 1.400 fr. — 18^e lot. Marbrerie. Montant des travaux prévus, 5.640 fr. Cautionnement, 300 fr. — Les plans, devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 7 mars, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Fourniture de mobilier scolaire pour le collège Claude-Bernard. Montant, 4.026 fr. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Samedi 9 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Amélioration du passage de l'île Roy sur la Saône. Travaux à l'entreprise : dragage et extraction des enrochements, 151.250 fr. Somme à valoir, 8.750 fr. Total, 160.000 fr. Montant approximatif des frais, 480 fr. — Renseignements à la préfecture du Rhône (3^e division, 3^e bureau), tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, et dans les bureaux de M. Pascalon, ingénieur ordinaire, 6, rue Grôlée, à Lyon, de 8 heures à 11 heures et de 2 heures à 5 heures.

Allier. — Dimanche 20 mars, 1 h. — *Mairie de Villefranche.* — Réparations et consolidation de l'église paroissiale de Villefranche. Montant, 4 594 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Mitton, architecte, rue des Couteliers, 46, à Moulins. — Les soumissions devront être remises entre les mains de M. le Maire de Villefranche, trois jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 20 mars, 2 h. — *Mairie d'Iserpent.* — Construction d'un bureau de poste sur la place du Bourg. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés, dans les bureaux de la mairie.

Doubs. — Lundi 7 mars, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Mouthier. Captage de sources et établissement de conduites d'eau. Montant, 7.258 fr. 18. Cautionnement, 240 fr. Auteur du projet, le Service hydraulique. — 2^e lot. Cussey-sur-Lizon. Réparations à la conduite d'eau et aux fontaines. Montant, 3.281 fr. 05. Cautionnement, 105 fr. Auteur du projet, M. Painchaux, architecte, à Besançon. — 3^e lot. Montferrand. Construction d'un puits et de deux citernes. Réfection de conduites d'eau. Montant, 20.399 fr. 38. Cautionnement, 700 fr. Auteur du projet, M. Métin, architecte, à Besançon. — 4^e lot. By. Construction d'un égout. Montant, 4.729 fr. 40. Cautionnement, 170 fr. Auteur du projet, M. Métin, architecte à Besançon. — 5^e lot. Franey. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 6, de Franey à Cordiron, dit « des Murgers ». Montant, 8.601 fr. 12. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, le Service vicinal. — 6^e lot. Gevresin. Construction du chemin rural de la côte Picquard et du chemin rural de la Camuse. Montant, 11.803 fr. 34. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, le Service vicinal. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Drôme. — Lundi 21 mars, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Cartoucherie de Valence. Fourniture de 4.000 mq. bois de sapin en planches, en un lot. — Renseignements à la cartoucherie.

Gard. — Vendredi 11 mars, 10 h. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Certe. Reconstruction de la prise d'eau au Rhône et travaux d'amélioration depuis l'origine actuelle jusqu'au point K. 2-4899. Terrassements, 300.200 fr. 20. Chaussée, 2.117 fr. 90. Ouvrages d'art, fouilles et maçonnerie, 755.031 fr. 70. Caisson et passerelle métallique, sabots et tirants, 180.600 fr. Montant,

1.238.039 fr. 80. A valoir, 161.960 fr. 20. Total, 1.400.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr., définitif, 35.000 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Métour, ingénieur ordinaire, 26 bis, rue Séguier, à Nîmes.

Haute-Saône. — Lundi 21 mars, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Canal de Montbéliard à la Haute-Saône. Construction de la rigole de remplissage du réservoir du Ban (2^e lot), entre la prise d'eau dans le Rahin et le réservoir, sur 2.912 m. 05, y compris achèvement des travaux du 1^{er} lot, sur 469 m. 65. Terrassements, 126.678 fr. 27. Chaussées, pavages, empierrements, 1.828 fr. 48. Ouvrages d'art, 201.834 fr. 44. Montant, 330.341 fr. 19. A valoir, 34.758 fr. 81. Total, 365.000 fr. Cautionnement, 12.000 fr. — Renseign. à la préfecture et dans les bureaux de M. Nicolle, ingénieur ordinaire, 6, rue du Gaz, à Lure.

Haute-Savoie. — Mardi 15 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Doussard. Construction d'un préau et agrandissement de la cour de l'école des filles. Auteur du projet, M. Raillon, architecte à Annecy. Montant, 3.736 fr. 78. Cautionnement, 200 fr. — Visa, quatre heures avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la préfecture.

Loire. — Mardi 22 mars, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Roanne.* — 1^{er} lot. Sevelinges et La Gresle. Chemin vicinal de grande communication n° 45, de Chabreloche à Cadolon. Elargissement entre la Croix de la Raison et le chemin de grande communication n° 35 aux Forêts, sur 1.935 m. Montant, 10.400 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Saint-Martin-d'Estréaux. Chemin vicinal ordinaire n° 9, du hameau de Fourgnerot au Treyve. Construction entre le hameau de Fourgnerot (grande communication n° 52) et le village de Verlecoup, sur 1.105 m. Montant, 8.400 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Roanne. Les paquets cachetés seront déposés dans une boîte à ce destinée, de 2 heures à 2 heures 1/2 du soir dans la salle des adjudications. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 12 mars, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — 1^{er} lot. Lanlevillard. Chemin n° 2, du chef-lieu aux confins de Bessans. Construction entre le chemin de grande communication n° 16, près du pont sur l'Arc et la parcelle communale n° 4.813 avec embranchement pour desservir le bourg d'en haut, sur 2.828 m. 25. Montant, 27.000 fr. Cautionnement, 630 fr. — 2^e lot. Orelle. Chemin n° 3, dit d'Orellette. Construction entre Orelle et Orellette, sur 2.773 m. 20. Montant, 57.107 fr. 97. A valoir, 6.392 fr. 03. Total, 63.500. Cautionnement, 2.000 fr. — 3^e lot. Saint-Léger. Chemin n° 1, du hameau des Granges au chemin d'intérêt commun n° 74, près du pont des Chèvres. Construction entre les domaines et le Molard, sur 634 mètres. Montant, 11.700 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements dans les bureaux de l'agent voyer d'arrondissement.

Savoie. — Jeudi 17 mars, 2 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* —

Queige. Construction de maisons d'écoles mixtes aux hameaux de Bonnacine et des Pointhières. — 1^{er} lot. Ecole du hameau de Bonnacine. Montant, 11.533 fr. 74. Cautionnement, 520 fr. Frais, 200 fr. — 2^e lot. Ecole des Pointhières. Montant, 11.824 fr. 79. Cautionnement, 540 fr. Frais, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte, auteur du projet, M. Viallet, à Beaufort. — Renseignements à la sous-préfecture.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Mardi, *Sigurd*. Mercredi, *la Tosca*. A l'étude, *Monna Vanna*, création à Lyon.

CÉLESTINS *Le Chant du Cygne*, avec M. Huguenet. — Jeudi, 3, *le Roi*.

HORLOGE Continuation de la revue locale *Midi... à l'Horloge*, avec deux nouvelles scènes humoristiques et bien d'actualité. Jeudi matinée à prix réduits.

THÉÂTRE-CASINO-KURSAAL *L'Empereur s'amuse!* opérette à grand spectacle, qui sera jouée jusqu'au 7 mars.

ELDORADO-THÉÂTRE *Cartouche ou le Roi des voleurs.* — Jeudi, *la Fille des Chiffonniers*.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Broteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 53961

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

BANQUE HYPOTHÉCAIRE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES sur tous immeubles situés en France, quel qu'en soit le rang, même après le Crédit Foncier.

Ouverture de crédit pour construire

SUCCURSALE DE LYON : 45, Rue de la République.

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

Fournisseurs de la Construction

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescents, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

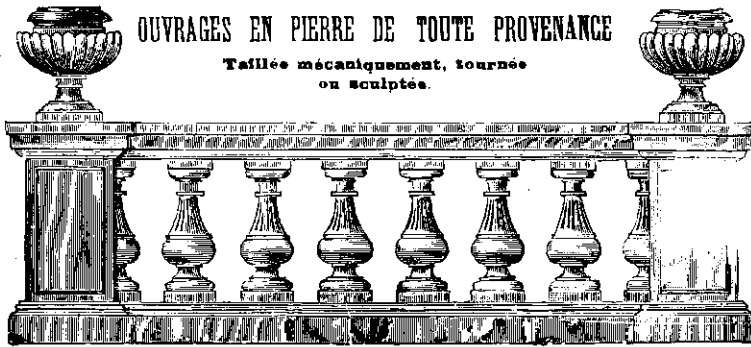
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

FAÏENCE, TERRE CUITE ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénélon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la *déduction des dettes*
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

TRÈS BELLE SITUATION

est offerte à jeune GÉOMÈTRE ou
ARCHITECTE désirant s'établir : Adres-
ser demandes Agence Fournier, Lyon.
N° 1123.

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour
forages, expertises pour plantations
et placement de poteaux, perches à
houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne
Fo, Lehmweg 30

THÉ

DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON